



L'État de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en région Midi-Pyrénées et dans le Sud-Ouest en 2010

**Patrice RUSSAC, délégué territorial
Anne-Cécile RIGAIL, chef de la division de Bordeaux
Jean-François VALLADEAU, adjoint en charge
du pôle « nucléaire de proximité »**





L'Autorité de sûreté nucléaire

- Créée par la loi Transparence et Sécurité en matière nucléaire (13 juin 2006)
- Un collège de 5 commissaires inamovibles, au mandat non renouvelable
- 450 agents dont 248 inspecteurs
- 11 divisions territoriales
- Les missions s'articulent autour de 4 axes :
 - La réglementation / les autorisations
 - Le contrôle
 - L'information du public
 - Assister le gouvernement en cas de situation d'urgence radiologique





La division de Bordeaux en 2010

- 1 délégué territorial, 1 chef de division, 2 adjoints et 14 inspecteurs
- Un vaste parc à contrôler dans le Sud-Ouest
 - 3 centrales nucléaires (Golfech, Blayais, Civaux)
 - 22 services de radiothérapie
 - Environ 6900 appareils de radiodiagnostic
 - 130 services de scannographie
 - 175 laboratoires de recherche
- 20 inspections menées en 2010 dans la centrale de Golfech
- 156 inspections en 2010 dans le domaine du nucléaire de proximité



Le contrôle de la centrale nucléaire de Golfech en 2010

- 20 inspections, dont 1 inspection sur événement, à la suite d'un déversement d'effluents radioactifs
- 22 événements significatifs déclarés
- Dont 3 classés au niveau 1 de l'échelle INES
- Arrêts des réacteurs pour maintenance et rechargement :
 - Le réacteur n°2 en mars et avril 2010
 - Le réacteur n°1 en octobre et novembre 2010





Le contrôle de la centrale nucléaire de Golfech en 2010

- Une année assez satisfaisante dans le domaine de la sûreté nucléaire
- La radioprotection du personnel est performante
 - La démarche EVEREST (entrée en bleu de travail en zone contrôlée) est considérée comme favorable par l'ASN
- L'exploitant doit être plus vigilant concernant les événements pouvant avoir un impact sur l'environnement.
- **Il convient d'améliorer la rigueur au quotidien en 2011, dans les opérations de conduite des réacteurs et pendant les périodes de maintenance.**



Les enjeux de la radiologie interventionnelle

- Utilisation des rayonnements ionisants au bloc opératoire :
 - Technique bénéfique pour éviter les opérations lourdes
 - Doses non négligeables reçues par les patients
 - Exposition importante des professionnels
- Une action de contrôle volontariste et soutenue:
 - 36 inspections en 2010 dans le Sud-Ouest
 - Dont 14 inspections en Midi-Pyrénées
- Des **axes de progrès** relevés par les inspecteurs :
 - Formation des personnels
 - Équipements de protection collectifs et individuels
 - Port des moyens de mesure dosimétrique
 - Contrôle technique de bon fonctionnement des appareils
 - Souci d'optimisation de la dose reçue par le patient
- Plusieurs dépassements de la limite réglementaire de dose constatés → L'ASN poursuit son action de contrôle en 2011



La radiothérapie reste une priorité de contrôle

- La radiothérapie est une pratique justifiée qui traite 200 000 patients par an en France
- Les actions de contrôle mettent en évidence que la pénurie nationale en PSRPM* n'affecte pas trop le Sud-Ouest
 - L'ASN est particulièrement attentive à l'adéquation des ressources humaines aux projets des centres
- Les démarches d'assurance de la qualité se mettent en place mais le niveau des centres est inégal et les actions de progrès doivent se poursuivre
- La déclaration des anomalies et incidents en toute transparence reste une priorité, notamment en Midi-Pyrénées
 - 5 des 7 centres de radiothérapie de la région n'ont déclaré aucun événement en 2010

* *PSRPM : Personne spécialisée en Radio Physique Médicale*



Les autres actions de contrôle en nucléaire de proximité

- Le contrôle des **laboratoires de recherche** se poursuit, avec 18 inspections en 2010
 - L'université de Toulouse a progressé dans la gestion de ses sources
 - Axe d'amélioration : rigueur administrative et gestion des anciennes sources
- La **radiologie industrielle** reste une priorité dans le Sud-Ouest
 - 17 inspections en 2010, dont 6 sur chantier
 - Afin de faire progresser les pratiques sur le terrain, la division de Bordeaux rencontrera les professionnels en juin 2011
- Campagne d'inspection conjointe avec l'inspection du travail
 - Cabinets de radiologues, dentistes et vétérinaires
 - Situations contrastées des établissements inspectés
- 5 inspections de **transport de matière radioactive**
 - Renforcer la rigueur
 - Un exercice de crise national en octobre 2010 dans le Lot et Garonne



Objectifs et priorités de contrôle pour 2011

- Améliorer la **rigueur** et la **transparence** dans le nucléaire de proximité
 - Poursuite des inspections dans les secteurs à enjeux
 - Promotion de la démarche de déclaration des incidents
- Améliorer la mise en conformité des universités par des **actions de contrôle ciblées**
- Poursuivre des actions de contrôle **dans les blocs opératoires** (radiologie interventionnelle)
 - Un bilan régional sera tiré début 2012
- La centrale nucléaire de Golfech doit maintenir un haut niveau de rigueur au cours de l'année 2011.
 - La protection de l'environnement doit faire l'objet d'une grande attention, notamment dans les parties non nucléaires de l'installation
 - Le réacteur n°2 sera arrêté pour maintenance en juin et juillet 2011



Un point sur la prise en compte en France de l'accident survenu à la centrale de Fukushima-Daiichi





L'accident nucléaire de Fukushima

- L'ASN considère qu'il est fondamental de tirer toutes les leçons de l'accident survenu à la centrale de Fukushima
→ Processus long s'étalant sur plusieurs années
- À court terme et en complément de la démarche de sûreté déjà mise en œuvre au quotidien :
 - Le 5 mai 2011, le collège de l'ASN a adopté 12 décisions prescrivant aux exploitants d'installations nucléaires françaises la réalisation d'une évaluation complémentaire de la sûreté de leurs installations au regard de l'accident de Fukushima.
 - Les évaluations complémentaires de sûreté concernent l'ensemble des installations nucléaires, et en priorité les centrales nucléaires.
- Transparence
 - L'ASN suivra un processus de concertation auprès du HCTISN
 - Information continue des Commissions Locales d'Information





L'accident nucléaire de Fukushima

- Cahier des charges
 - Réévaluation ciblée des marges de sûreté des installations nucléaires en cas de phénomène naturel extrême (séisme, inondation et leur cumul)
 - Identification des améliorations à apporter en cas de perte d'une ou plusieurs fonctions de sûreté (alimentations électriques et systèmes de refroidissement)
 - Améliorer la gestion des accidents graves
 - Examiner les conditions de recours aux prestataires
- Établissement d'un rapport par les exploitants répondant au cahier des charges fixés par l'ASN :
 - Avant le 15 septembre 2011 pour les établissements prioritaires
 - Sont concernées dans le Sud-Ouest : centrales nucléaires de Golfech, Blayais et Civaux
- Analyse des rapports par l'ASN et l'IRSN d'ici le 15 novembre 2011
- Campagne d'inspections réalisées par l'ASN sur le terrain en 2011
 - inondations, séismes, situation d'urgence, perte du refroidissement et des alimentations électriques





Conférence de presse 26/05/2011

